



## Accident pendant arret maladie d'une institutrice

-----  
Par Visiteur

Je suis institutrice et en arret maladie pour une operation canal carpien depuis le 28janvier 2011.le 5 avril a 22h je fais une chute sur le parking d un restaurant a 100km de mon domicile avec fracture de vertebre cause par un poteau mal coupe par le restaurateur.ma question. Puis je me retourner contre ce dernier via mon assurance. Compte tenu que mon arret precedent est gere par l inspection academique.je reste a votre disposition pour tous renseignements.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Je suis institutrice et en arret maladie pour une operation canal carpien depuis le 28janvier 2011.le 5 avril a 22h je fais une chute sur le parking d un restaurant a 100km de mon domicile avec fracture de vertebre cause par un poteau mal coupe par le restaurateur.ma question. Puis je me retourner contre ce dernier via mon assurance. Compte tenu que mon arret precedent est gere par l inspection academique.

Je comprends pas: Avec quelle assurance souhaitez-vous vous retourner contre le restaurateur? Et quel est le rapport avec l'arrêt maladie?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci de votre reponse rapide.je souhaite faire valoir mes droits aupres de mon assurance habitation qui est la maiif et ainsi me retourner contre le restairateur.je veux savoir si je suis dans la legalite etant en arret maladie d avoir. Effevtue cette sortie  
Mes excuses pour la mauvaise redaction immobilisee couchee avec un tel portable.a vous lire pour entammer la procedure.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Merci de votre reponse rapide.je souhaite faire valoir mes droits aupres de mon assurance habitation qui est la maiif et ainsi me retourner contre le restairateur.je veux savoir si je suis dans la legalite etant en arret maladie d avoir. Effevtue cette sortie

Un arrêt maladie n'empêche pas toute sortie, et en tout état de cause, seule l'administration pourrait le cas échéant vous reprocher une sortie non autorisée.

Vous pouvez donc tout à fait faire marcher votre protection juridique si elle vous couvre pour un tel litige.

Très cordialement.